



S'inscrire à la newsletter

ZOOM



Le groupe Rainbow ouvrira la clinique La Canopée début 2024



Le chantier de la clinique se poursuit, sur la ZAC Hibiscus, à Cayenne. Il regroupera des services de médecine adultes et enfants dont des soins palliatifs, et des soins de suite et de réadaptation pour adultes et enfants et adolescents, une unité pour les patients en état végétatif chronique. Au sein de cette Cité Médecine et Santé se trouveront également une officine pharmaceutique, un laboratoire d'analyses médicales, un centre de radiologie et d'échographie, les bureaux de l'hospitalisation à domicile, ceux de l'Equipe Mobile de Gériatrie. Ce lieu proposera également 8 appartements inclusifs pour personnes âgées, un appartement pour les familles et 4 chambres d'hébergement non médicalisées.

Le 2 février 2024. C'est un vendredi. Madame le docteur France Gay, PDG du groupe Rainbow Santé, a déjà coché cette journée dans son agenda. C'est le jour où elle souhaite inaugurer la clinique La Canopée, que le groupe de santé privé fait construire sur la ZAC Hibiscus, à Cayenne au cœur de la ZAC à proximité de l'Université.

Le 31 mai, le groupe a obtenu toutes les autorisations d'activité qu'il avait sollicitées auprès de l'ARS pour sa clinique (**lire la Lettre pro du 2 juin**) Médecine, soins de suite et de réadaptation (SSR) polyvalent, SSR conduites addictives, dialyse en unité médicalisée et en centre lourd pour le traitement de l'insuffisance rénale chronique, psychiatrie à Cayenne et scanner et médecine à Saint Laurent du Maroni.



Régulièrement, France Gay est en Guyane afin de s'assurer que les entreprises tiennent les délais, à savoir un achèvement au plus tard de 31 décembre 2023 date butoir imposée par l'Europe pour l'obtention de la totalité de la subvention Feder dont bénéficie ce projet retenu par l'Europe en septembre 2021. Sans cette subvention ce projet aurait difficilement été réalisable.

Les premiers patients devraient être accueillis le 1er mars ou le 1er avril de l'année prochaine. « De notre côté, tout est prêt pour ouvrir la clinique le jour J et à l'heure H », avance-t-elle. Nous espérons ouvrir les premiers postes de dialyse médicalisée dès janvier 2024.

La future clinique regroupera des services de médecine, de soins palliatifs, des soins de suite et de réadaptation pour adultes et enfants et adolescents. Avec :

- 20 lits de rééducation pour enfants
- 20 lits de rééducation pour adolescents dont une unité d'éducation nutritionnelle pour enfants et adolescents obèses
- 15 places de rééducation enfants et adolescents en hôpital de jour
- Des lits de médecine pédiatrique
- Une unité de 4 lits de soins palliatifs pour enfants et adolescents
- Des lits de médecine polyvalente dont une unité de gériatrie aigue
- Une unité de 6 lits de soins palliatifs adultes
- Des lits de soins de suite adultes dont une unité de 6 lits pour la prise en charge des patients en état végétatif chronique
- 10 places d'hôpital de jour : pour évaluation gériatrique, soins de support et lutte contre la douleur

Le groupe Rainbow annonce également que seront présents une officine pharmaceutique, un laboratoire d'analyses médicales, un centre de radiologie médicale, des cabinets de médecine spécialisée, un centre d'accompagnement et de ressources en santé intégrative (sophrologue, hypnologue, ostéopathe, neuropsychologue, art-thérapeute, activités physiques douces (yoga, pilates, tai-chi...), massages (shiatsu, reiki...)).

Pour faire fonctionner l'établissement, le groupe de santé s'est rapproché précocement d'un cabinet de recrutement en métropole, a conventionné avec une école de masso-kinésithérapie et a contacté l'Institut de formation en soins infirmiers pour proposer de prépayer les formations de futurs professionnels, comme actuellement des élèves infirmiers à Saint Laurent du Maroni. « Nous avons 250 personnes à faire venir en Guyane, souligne la présidente de Rainbow Santé.

Un centre spécialisé pour les accidentés de la route

Début janvier, l'ARS et le groupe Rainbow Santé ont signé un avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2021-2024, pour renforcer la prise en charge des accidentés de la route. En effet, le gouvernement a attribué près de 800 000 euros au groupe de santé privé à ce sujet.

Suite à l'abaissement de la limitation de vitesse à 80 km/h sur certaines portions du réseau routier, le gouvernement avait souhaité que le surplus des recettes des radars automatiques lié à cette baisse soit consacré à l'amélioration de la prise en charge des victimes d'accidents de la route. En 2021, une dotation de 26 millions d'euros a été affectée au fonds pour la modernisation et



l'investissement en santé (FMIS) afin de moderniser et soutenir financièrement les investissements des structures sanitaires de soins de suite et de réadaptation et des établissements et services médico-sociaux directement impliqués dans la prise en charge des blessés de la route. Le groupe Rainbow a présenté un dossier en ce sens et a obtenu 796 596 euros.

« Cet appel à projets était cohérent avec les activités que nous allons déployées à la clinique Canopée, justifie Claudia Behary Laul Sirder, directrice générale adjointe de Rainbow Santé. Il tombait au moment où nous devons choisir les équipements d'une partie de la clinique. Avec l'ARS, qui nous a beaucoup aidé, nous avons monté le dossier des équipements dont nous aurions besoin pour la prise en charge des accidentés de la route. » Ces équipements, ce sont par exemple de la balnéothérapie, les rails pour le transport des patients, l'installation de lits adaptés, la création de jardins thérapeutiques, d'une salle multisensorielle Snoezelen... « Il a fallu revoir les plans, supprimer des portes pour intégrer ce projet dans le bâtiment », détaille France Gay. Ce dossier a aussi amené le groupe à envisager d'autres projets, toujours en lien avec la prise en charge des accidentés de la route. « Nous envisageons un SSR conduites addictives légères, et nous allons aussi travailler sur la prévention avec des ateliers adaptés pour compléter ce projet. »

Une clinique en projet à Saint-Laurent du Maroni

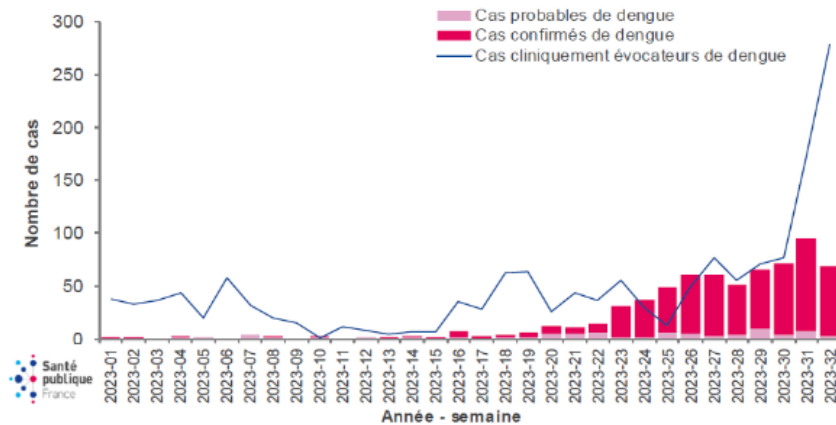
Aujourd'hui, le groupe se tourne vers Saint-Laurent du Maroni avec les autorisations obtenues en mai 2023 afin d'offrir à la population de l'ouest une offre de proximité, radiologie conventionnelle et scanner en complémentarité avec le Chog, une unité de dialyse médicalisée de 16 postes pour la prise en charge de l'insuffisance rénale, des lits de médecine adultes et enfants. Le permis de construire est acquis de même que le terrain à l'entrée de la ville. La construction doit démarrer début 2024. France Gay a profité de l'inauguration du service de soins infirmiers à domicile (Ssiad) de l'ouest, fin juillet, pour présenter ce projet de clinique.



EN BREF

◆ L'épidémie de dengue s'accélère

Figure 1. Nombre hebdomadaire estimé de cas cliniquement évocateurs de dengue ayant consulté en médecine de ville ou dans un centre de santé et nombre de cas probables et confirmés de dengue, Guyane, depuis janvier 2023
 (Source : Réseau des médecins sentinelles/Araveg, Centre délocalisés de prévention et de soins, Laboratoires de ville et hospitaliers, Centre national de référence des Arbovirus/IPG - Exploitation : Santé publique France)



Ces deux dernières semaines ont été marquées par une accélération de l'épidémie de dengue, en particulier à Kourou. Au cours des deux premières semaines d'août, 295 cas évocateurs ont été rapportés dans la ville spatiale, contre 50 en moyenne les semaines précédentes. Les laboratoires ont diagnostiqué 94 cas en quinze jours, chiffre en hausse. Soixante personnes se sont présentées aux urgences pour dengue, soit deux fois plus que précédemment. Les hospitalisations sont également à la hausse : 17 en deux semaines contre 6 au cours des deux dernières semaines de juillet. Kourou concentre toujours 70 % des 595 cas diagnostiqués depuis le début de l'année.

Ailleurs sur le territoire, un deuxième foyer actif a été identifié à Cayenne. Saint-Laurent du Maroni (3 foyers actifs), Rémire-Montjoly (1) et Grand-Santi (1) en comptent également. Le sérotype DEN-3 concerne 96 % des échantillons séquencés. Les sérotypes 1 et 2 ont également été repérés.

TOUT cas cliniquement évocateur de dengue doit faire l'objet d'une recherche biologique :

- par RT-PCR : de J1 à J7 suivant la date de début des signes
- par sérologie : à partir de J5
- indiquer la date de début des symptômes sur l'ordonnance.

♦ Extension de la compétence vaccinale pour plusieurs professions

Plusieurs textes publiés mercredi au Journal officiel étendent les compétences vaccinales des infirmiers, des pharmaciens, des professionnels exerçant en laboratoire de biologie médicale et de certains étudiants en médecine et pharmacie.

- Les pharmaciens d'officine et les infirmiers peuvent prescrire l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal à partir de 11 ans, à l'exception des vaccins vivants atténués chez les personnes immunodéprimées. Ils sont autorisés à administrer l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal à tous à partir de 11 ans.
- Les pharmaciens d'officine et les infirmiers peuvent prescrire et administrer le vaccin contre la grippe saisonnière aux personnes de 11 ans et plus.
- Les étudiants en troisième cycle de médecine peuvent administrer, sous supervision, les vaccins du calendrier vaccinal à toutes les personnes auxquelles ils sont recommandés, ainsi que le vaccin contre la grippe à tous.
- Les étudiants en troisième cycle d'études pharmaceutiques peuvent administrer, sous supervision, les vaccins du calendrier vaccinal et le vaccin contre la grippe saisonnière à toutes les personnes âgées de 11 ans ou plus.
- Les biologistes médicaux, médecins et pharmaciens autorisés à exercer les fonctions de biologiste médical peuvent également prescrire et administrer les vaccins.

♦ Les conditions d'attribution des congés bonifiés précisées



Une **circulaire** diffusée vendredi précise les conditions d'examen des critères des centres des intérêts matériels et moraux (Cimm), dans le cadre de l'attribution des congés bonifiés et pour l'attribution de la priorité légale de mutation Outre-mer. Elle concerne les trois fonctions publiques, dont la fonction publique hospitalière. Parmi les critères pouvant être pris en compte, figurent :

- Le lieu de naissance de l'agent ;
- Le lieu de naissance des enfants ;
- Le lieu de résidence avant l'entrée dans l'administration ;
- Le lieu de résidence des père et mère ou, à défaut, des parents les plus proches (grands-parents, frères, sœurs, enfants) ;
- Le lieu de résidence des membres de la famille de l'agent (notamment grands-parents, frères, sœurs, enfants), leur degré de parenté avec l'agent, leur âge, leurs activités, et le cas échéant leur état de santé ;
- Le cas échéant, le lieu de sépulture des parents les plus proches.
- Le lieu d'implantation des biens fonciers dont l'agent est propriétaire ou locataire ;
- Le lieu où l'agent est titulaire de comptes bancaires, d'épargne ou postaux ;
- La commune où l'agent s'acquitte de certains impôts, en particulier l'impôt foncier ou l'impôt sur le revenu ;
- Le lieu d'inscription de l'agent sur les listes électorales ;
- Les études effectuées sur le territoire considéré par l'agent et/ou ses enfants ;
- Les affectations professionnelles ou administratives qui ont précédé l'affectation actuelle ;
- La fréquence des voyages que l'agent a pu effectuer vers le territoire considéré ;
- La durée des séjours dans le territoire considéré ;
- La fréquence des demandes de mutation vers le territoire considéré ;
- Le bénéfice antérieur d'un congé bonifié.

◆ Appel à projets sur l'égalité des femmes et des hommes en Outre-mer



La Direction générale des Outre-mer (DGOM) et le Service du droit des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS-SDFE) lancent un **appel à projets (AAP)** conjoint intitulé « Mobilisés en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en Outre-mer ». Il vise notamment à renforcer l'autonomisation économique et l'accès à la santé des femmes dans l'ensemble des territoires ultramarins. Cet AAP a pour objectif de soutenir les projets qui porteront :

- Sur l'autonomisation des femmes à travers plusieurs sous-thématiques cohérentes d'une part avec les besoins de la population et d'autre part avec les actions des associations mobilisées dans les Outre-mer. Il s'agit de développer :
 - L'entrepreneuriat des femmes, grâce notamment à des solutions de proximité et numériques ;
 - L'insertion des femmes sur le marché du travail, notamment celles les plus éloignées de l'emploi ;
 - Plus largement des actions favorisant l'accès aux droits et les dispositifs d'aller-vers ;
- L'accès des femmes à la santé, objectif pour lequel le Plan interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes prévoit un renforcement en Outre-mer des actions de la stratégie nationale de santé sexuelle, en particulier l'amélioration de l'accès à la contraception, et un déploiement des actions de prévention des décès maternels évitables et de santé périnatale.

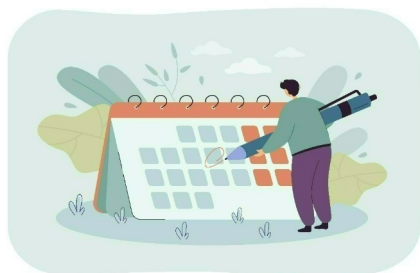
Le dépôt des candidatures est attendu avant le 15 septembre à 9 heures (heure de Guyane) sur la page suivante. <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-2023-egalite-femmes-hommes-outr-m>

Offres d'emploi



- L'Akatij recherche :
 - Un **infirmier** pour ses lieux d'hébergement à titre temporaire (CDI, temps plein, poste basé à Maripasoula). **Consulter l'offre et candidater.**
 - Un **éducateur spécialisé** pour son Relais enfant parents (CDD, temps plein, poste basé à Cayenne). **Consulter l'offre et candidater.**
- Un **éducateur spécialisé** (CDI, temps plein, poste basé à Kourou). **Consulter l'offre et candidater.**

Agenda



Jeudi 7 septembre

► **Rencontre autour du métier d'assistant médical**, à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. Inscription gratuite et obligatoire avant le 31 août à contact@cpts-centre-littoral.fr ou au 0694 29 02 50.

Vendredi 15 septembre

► **Soirée des soignants**, organisée par la CPTS Centre littoral, à 18h30, à Cayenne. Inscription obligatoire avant le

4 septembre à <https://bit.ly/3OoKCvu>.

Jeudi 21 septembre

► **Webinaire** de présentation de la télé-expertise en dermatologie. Détails à venir.

Mardi 26 septembre

► **Soirée d'information** sur les cancers pédiatriques, à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. Présentations des Dr Auguste et Dr Faivre. Inscriptions : contact@cpts-centre-littoral.fr, 0694 29 02 50, onco973@orange.fr ou 0594 27 16 04.

Faites connaître vos évènements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour

ars
Agence Régionale de Santé
Guyane

Éliminez les endroits où l'eau peut stagner :
pots de fleurs, petits débris, encombrants, déchets verts, gouttières ..



Se protéger individuellement contre les piqûres de moustiques pour éviter la transmission du virus :
répulsif, vêtements longs, moustiquaires

Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Alexandre de la Volpilière

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)